

**Mission aménagement
économique, attractivité du
territoire et tourisme**

DELIBERATION N° 606

Séance du Conseil général - 15/11/2012

SAS AMAZON FR LOGISTIQUE

Soutien financier

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1511-1 et suivants ;

Vu le rapport de M. le Président ;

Après avoir recueilli l'avis de la commission économie-emploi, développement durable et tourisme et de la commission finances,

Considérant que la société AMAZON FR LOGISTIQUE a décidé d'implanter sa troisième plateforme de distribution française en Saône-et-Loire, sur le bassin d'emplois de Chalon-sur-Saône ;

Considérant que le programme d'investissement, qui s'élève à 4,4 M€, prévoit le recrutement d'ici 2015 de 500 salariés en CDI, dont une première phase de 250 dans les 2 ans à venir ainsi que le recours à de nombreux intérimaires en période de forte activité ;

Considérant qu'en raison de l'intérêt majeur en termes de création d'emplois directs de cette implantation, et suite aux contacts et échanges entre les différents partenaires (Etat, Région, Département, Grand Chalon), il est proposé d'accorder, à titre dérogatoire, dans le cadre du dispositif régional « Capéco volet emploi », une aide à l'emploi globale de 1 125 000 € pour accompagner la création de 250 emplois, soit 4 500 € par emploi créé en CDI, à raison de :

- 1 100 € par emploi créé qui seront versés par le Département , soit un total de 275 000 € ;
- 3 400 € par emploi créé qui seront versés par la Région, soit un total de 850 000 €.

Le Conseil général, après en avoir délibéré,

D E C I D E

Par 39 voix pour, les 18 conseillers généraux de l'opposition ne prenant pas part au vote :

- d'approuver l'accompagnement financier du Département à l'implantation à Sevrey, sur le territoire du Grand Chalon, de la SAS AMAZON FR LOGISTIQUE par le versement d'une aide à l'emploi d'un montant total de 275 000 €, soit 1 100 € par emploi créé, en abondement de l'aide régionale d'un montant de 850 000 €, soit 3 400 € par emploi créé, dans la limite de 250 créations d'emplois ;
- d'approuver la convention de partenariat entre la Région Bourgogne et le Département de Saône-et-Loire, jointe en annexe, qui définit les modalités de versement de ces aides à la SAS AMAZON FR LOGISTIQUE et d'autoriser M. le Président du Conseil général à la signer.

- de donner délégation à la commission permanente pour approuver d'éventuelles modifications à cette convention de partenariat.

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur l'opération et l'autorisation de programme 2012, « Projets Economique Structurants ».

Pour extrait conforme,
Le Président,